

## ESPACE RENCONTRE

16 route de Plogonnec  
Zone de Kernazet  
29000 QUIMPER  
Tél : 06.24.24.18.33

Permanence téléphonique le mercredi

@ : [Espacerencontre-mediation@udaf29.fr](mailto:Espacerencontre-mediation@udaf29.fr)

## MEDIATION FAMILIALE

16 route de Plogonnec  
Zone de Kernazet  
29000 QUIMPER  
Tél : 06.46.11.40.09

@ : [Espacerencontre-mediation@udaf29.fr](mailto:Espacerencontre-mediation@udaf29.fr)

## PLAN D'ACCÈS

Bus B. Arrêt Croix des Gardiens

Bus 1. Arrêt Pôle Emploi



## UDAF DU FINISTERE

Adresse postale :  
**15 rue Gaston Planté**  
**CS 82927**  
**29229 BREST CEDEX**

## Services Espace Rencontre et Médiation Familiale

16 route de Plogonnec  
Zone de Kernazet  
29000 QUIMPER

[Espacerencontre-mediation@udaf29.fr](mailto:Espacerencontre-mediation@udaf29.fr)



## Espace Rencontre

**Un lieu neutre parents-enfants**  
**Un accompagnement dans la relation**  
**Un travail autour du lien et de la parentalité**

## Médiation familiale

**Un espace confidentiel pour se parler et**  
**s'écouter en présence d'un médiateur**  
**familial qui favorise la communication dans**  
**la gestion d'un conflit familial**

## L'ESPACE RENCONTRE

### Pour qui ?

Le Juge aux Affaires Familiales ou le Juge des Enfants vous a accordé un droit de visite en lieu neutre au sein de l'Espace Rencontre, à la suite à d'un divorce, d'une séparation ou d'un conflit.

### Comment ça se déroule?

Pour que les visites puissent se mettre en place, vous devez :

Prendre contact avec le service par mail ou par téléphone ;

Un entretien préalable vous sera proposé afin de prendre connaissance de votre situation et de vous expliquer le fonctionnement du service ;

Un entretien sera proposé à l'autre parent et à votre(vos) enfant(s) ;

Une date de première visite sera fixée dès que possible puis un planning sera établi au trimestre.

### Et après, comment ça se passe ?

Les droits de visite sont organisés en fonction du rythme indiqué par le Juge en général 2 fois par mois.

Ils peuvent se dérouler en semaine ou le samedi (selon les disponibilités), et pendant les vacances.

La visite se passe dans un lieu dédié, un intervenant accompagne la visite.

Selon le cadre du jugement, des sorties, accompagnées ou non, peuvent être organisées.

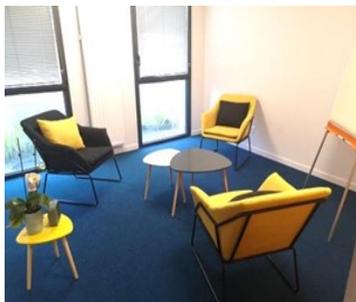
Un bilan est fait au bout de 5 mois avec chaque parent et chaque enfant.

Le service adresse ensuite au magistrat une note de fin de mesure reprenant le calendrier et le déroulement des visites.

## Nos salles d'activité



## Notre espace de Médiation familiale



## LA MEDIATION FAMILIALE

### Pour qui ?

Toutes les personnes qui rencontrent des difficultés à communiquer entre elles, par exemple :

- Lors d'une séparation en cours, récente ou plus ancienne,
- Lorsque les relations se complexifient entre de jeunes majeurs et leurs parents,
- Lorsque les grands-parents sont en rupture de lien avec leurs petits enfants,
- Lorsqu'une fratrie doit prendre des décisions concernant un parent vieillissant.

### Quand ?

A tout moment, quand les personnes en éprouvent le besoin dans le cadre d'une démarche amiable ou durant une procédure judiciaire.

### Comment ça se déroule ?

- Un **entretien d'information**, individuel ou commun, gratuit et sans engagement, est proposé. Chacun s'exprime sur la situation et le médiateur informe sur les modalités de la médiation familiale (coût, durée..).
- Des **séances de médiation familiale** pour renouer le dialogue en vue d'accords qui conviennent à tous.

### Qui est le médiateur familial ?

Un professionnel formé, **diplômé d'Etat** qui respecte un **code déontologique** qui lui impose **l'impartialité, la neutralité, l'indépendance et la confidentialité**.